

Avec l'emploi accompagné, Passage Pro facilite l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le dialogue avec leur employeur

L'emploi accompagné, c'est un nouveau dispositif facilitant l'accompagnement et l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le milieu professionnel grâce au soutien d'un « conseiller en emploi accompagné ». Son rôle ?

Accompagner la personne handicapée dès sa recherche d'emploi, puis instaurer un dialogue permanent entre la personne et son employeur en tenant compte de facteurs personnels et environnementaux. Ainsi, le « conseiller en emploi accompagné » aide les 2 parties à réussir une intégration pérenne dans l'univers professionnel. Grâce à sa bonne connaissance du handicap, de l'insertion professionnelle et des différentes possibilités d'accompagnement, il recherche aussi, puis met en place, les mesures éventuellement nécessaires à la sécurisation du parcours professionnel de la personne.

*« Au sein de La Nouvelle Forge, Passage Pro expérimente l'emploi accompagné depuis janvier 2016, dans le cadre d'échanges riches avec d'autres structures comme Messidor, Regain Paris, Iris Messidor (93), PEP (71), REHPSY (38), Arf-LIFT (42), Working first (13), Cefra (69), Cohérence Réseau (66)... L'expérimentation est conduite en référence à la méthode "Individual Placement and Support" (IPS) de soutien à l'emploi. Elle vise à sécuriser les parcours en milieu ordinaire en inversant la logique habituelle, c'est-à-dire de passer du « entraîner, former puis insérer », à « insérer d'abord, puis former et soutenir dans le cadre de l'activité travail sans durée limitée ». Cet accompagnement consiste donc à insérer aussi rapidement que possible les personnes en milieu ordinaire de travail sur la base d'une brève évaluation, puis ensuite à assurer un réel soutien de la personne lors de sa prise de poste, puis dans son activité quotidienne de travail, dans une dynamique qui favorise son rétablissement. Plus familièrement qualifié de « job coaching », la fonction de « job coach » est ici assurée par une conseillère en emploi accompagné dédié. L'accompagnement personnalisé de l'expérimentation s'adresse aux personnes adultes en situation de handicap psychique, bénéficiaires d'une RQTH, avec un suivi médical par au moins un médecin généraliste référent. L'expérimentation vise un public cible de 10 personnes ».*

Christophe THIBAULT, Directeur, Passage Pro

La Loi du 8 août 2016 (dite loi « Travail ») a permis la reconnaissance d'un statut officiel de l'emploi accompagné qui est ouvert au niveau national aux personnes dès l'âge de 16 ans. L'association La Nouvelle Forge a contribué à cette avancée des politiques en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en siégeant au conseil d'administration du Collectif France pour l'Emploi Accompagné dès 2015 ».